(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication: **0 356 306 B1**

(12) # FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication de fascicule du brevet: **03.05.95** (51) Int. Cl.[6]: **B65D 21/08**

(21) Numéro de dépôt: **89402259.9**

(22) Date de dépôt: **10.08.89**

(54) **Réceptacle.**

(30) Priorité: **16.08.88 FR 8810920**

(43) Date de publication de la demande:
28.02.90 Bulletin 90/09

(45) Mention de la délivrance du brevet:
03.05.95 Bulletin 95/18

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI LU NL SE

(56) Documents cités:
DE-A- 2 051 841
US-A- 3 463 343
US-A- 4 564 118

(73) Titulaire: **Avot, Jean-Pierre**
6, Grande-Rue
F-78350 Les Loges en Josas (FR)

(72) Inventeur: **Avot, Jean-Pierre**
6, Grande-Rue
F-78350 Les Loges en Josas (FR)

(74) Mandataire: **KIRKER & Cie S.A.**
122 rue de Genève,
Case Postale 65
CH-1226 Genève-Thônex (CH)

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 0 356 306 B1

Description

La présente invention concerne un réceptacle d'usage divers, notamment pour le transport, le conditionnement, la manutention et la présentation de produits sur des étagères ou gondoles de magasins, ou encore pour le stockage et le rangement de pièces.

De nombreux produits conditionnés en emballage en carton, plastique, verre ou métal, sont regroupés par lots dans des caisses en carton ondulé. Ces caisses sont elles-mêmes placées sur des palettes et permettent ainsi le stockage et le transport des produits entre le lieu de fabrication et le lieu de vente.

Sur le lieu de vente, les produits sont alors dépalettisés et sortis de leur emballage en carton ondulé pour être placés sur les tablettes des gondoles.

Cette façon de conditionner, de transporter et de présenter les produits, nécessite un grand nombre d'interventions manuelles, se traduisant par un coût logistique élevé.

De plus, le coût de conditionnement est élevé car les caisses en carton ondulé ne peuvent pas être réutilisées, d'une part à cause de leur fragilité et, d'autre part, puisque leur taille est adaptée à un produit et un seul. Par ailleurs, la caisse américaine standard en carton ondulé s'adapte mal à la présentation des produits en magasin.

Enfin, le problème de l'élimination des emballages perdus en magasin n'est pas sans inconvénients.

La présente invention se propose de créer un réceptacle permettant notamment de regrouper par lots des produits très divers pour leur stockage, leur manutention, leur transport, et notamment leur présentation en magasin, dans ce même réceptacle.

Le document DE-A-2 051 841 décrit un réceptacle utilisé pour la présentation de produits sur une étagère et non pas pour le transport et la manutention. Un tel réceptacle réglable télescopiquement est formé de deux éléments dont les parties du fond et celles du dos sont en forme de doigts coulissant les uns entre les autres. Les doigts de la partie du fond sont reliés entre eux à une extrémité par une paroi latérale du réceptacle et par une traverse disposée approximativement à la moitié de leur longueur.

La forme des doigts est telle que les doigts d'un élément ne peuvent que coulisser entre les doigts de l'autre élément sans possibilité de déplacement dans la direction perpendiculaire.

La présente invention vise à améliour la rigidité d'un réceptacle de ce genre pour le rendre également apte au conditionnement au transport et à la manutention de produits, à permettre un réglage aisé de sa largeur et à assurer le maintien des doigts perpendiculairement à leur direction de coulissement sans réussiter une forme spéciale pour lesdits doigts.

A cet effet, la présente invention prévoit un receptacle tel que défini dans la revendication 1.

Les deux éléments sont réglables télescopiquement, pour adapter le réceptacle à la dimension des produits qu'il doit recevoir. Lorsque ce réceptacle est chargé, il est revêtu d'un film thermo-rétractable qui assure le serrage et le blocage de l'ensemble autour des produits. Le réceptacle peut alors être palettisé.

A la réception, le réceptacle se place directement sur les étagères ou les gondoles. Suivant le cas, le film d'emballage est enlevé d'abord ou après mise en place en magasin.

Comme ce réceptacle ne comporte ni dessus ni une importante paroi avant, les produits qu'il contient sont visibles et correctement accessibles.

Lorsque le réceptacle est vide, il est facile de le remplacer par un réceptacle plein. Le réceptacle vide peut se réduire par un mouvement télescopique rentrant des deux éléments l'un par rapport à l'autre, de manière à diminuer son encombrement.

Il est également possible d'emboîter les réceptacles les uns dans les autres par réduction progressive de leur encombrement à l'aide du mouvement télescopique de sorte que l'ensemble occupe une place très réduite.

De multiples ensembles peuvent ainsi être emboîtés les uns dans les autres et réexpédiés chez le fournisseur à moindre coût.

Grâce à l'imbrication en forme de nappe à rainures et doigts, on a un réglage en continu dans le sens de la largeur, permettant d'adapter le réceptacle à tout produit (multiple des dimensions d'un conditionnement) sans perte de place, l'ensemble étant maintenu resserré par le film thermorétractable.

Grâce à la forme de doigts et plus précisément de la forme d'une nappe à section en grecque formant des rainures et des nervures et des doigts de forme correspondante venant se loger dans les rainures, tant pour la paroi constituant le fond, que pour celle constituant le dos, comme ces deux parois sont perpendiculaires l'une à l'autre, la simple mise en place des doigts dans les rainures assure le blocage dans la direction perpendiculaire : les doigts du fond ne peuvent se déplacer d'avant en arrière mais simplement dans la direction transversale. Ce blocage d'avant en arrière assure le blocage dans la direction perpendiculaire, c'est-à-dire des doigts du dos dans les rainures et réciproquement le maintien des doigts dans les rainures du dos assure le blocage des doigts du fond : ainsi les doigts du dos et ceux du fond ne peuvent se dégager des rainures.

De la même façon, la forme des doigts coopérant avec la forme de la nappe à section en grecque définissant des nervures et des rainures pour recevoir les doigts, assure une excellente planéité du fond. Il en résulte une bonne stabilité aux produits qui se trouvent placés à cheval sur les doigts et les nervures.

Selon une caractéristique de l'invention, la hauteur des doigts de la partie du fond est inférieure à la profondeur des rainures de manière à ménager un espace libre entre les doigts et le fond des rainures. Il en résulte un frottement réduit et un moindre risque de blocage dû par exemple à l'accumulation de poussières ou de saletés dans le fond des rainures.

Suivant une caractéristique avantageuse, les parois dorsales se terminent en partie haute par un profilé ayant une forme de crochet et permettant d'accrocher le réceptacle sur une barre de maintien, ce réceptacle s'appuyant par ailleurs en partie inférieure contre une autre barre ou appui évitant le basculement. Cela permet de supprimer les tablettes des gondoles en magasin.

Suivant une autre caractéristique, les parois latérales forment un pied plus haut que l'épaisseur du fond, de manière à permettre l'introduction de fourches d'un élément de chargement sous le fond.

La présente invention sera décrite de manière plus détaillée à l'aide des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en coupe selon I-I de la figure 3, montrant l'une des parois latérales du réceptacle, ainsi que la forme du dos et du fond ;
- la figure 1A est une vue en coupe selon AI-AI de la figure 3, limitée à l'engagement télescopique d'un doigt dans une rainure au niveau de sa partie format talon ;
- la figure 2 est une vue de-dessus du réceptacle ;
- la figure 3 est une vue de face du réceptacle ;
- la figure 4 est une vue de dos du réceptacle .

Selon les figures 1-4, le réceptacle se compose de deux éléments 1, 2, imbriqués l'un dans l'autre et réglables télescopiquement dans le sens de la largeur pour permettre le réglage de la largeur L du réceptacle.

L'élément 1 se compose d'une paroi latérale 3, d'une partie de dos 4 et d'une partie de fond 5. La partie de fond 5 est formée d'une base 6 en bordure de la paroi latérale 3 et d'une partie 7 à section en grecque (profil rectangulaire formant des rainures 71 et des nervures 72). Cette partie de fond s'arrête au niveau de la ligne 73. La partie de dos 4 s'arrête également sur cette ligne. Il en est de même de la partie 8 qui forme la paroi frontale.

De façon similaire, l'élément 2 se compose d'une paroi latérale 13, d'une partie de dos 14 et d'une partie de fond 15 comprenant des doigts 151 séparées par des intervalles 152. Les doigts 151 ont une section correspondant aux rainures 71 et coulissent dans celles-ci alors que les intervalles 152 sont occupés par les nervures 72.

Selon la figure 1, la structure du fond formée des deux parties 5, 15 ainsi que la structure du dos formée par les parties 4, 14 sont similaires. La partie 4 du dos appartenant à l'élément 1 présente une partie 12 à section en force de grecque composée de rainures 121 et de nervures 122. Les rainures 121 reçoivent les doigts 141 de la partie 14 du dos appartenant à l'élément 2. L'intervalle 142 entre les doigts 141 reçoit la nervure 122.

La disposition des rainures 71, 121 et des doigts 151, 141 dans deux parois perpendiculaires, permet d'assurer le blocage de cette liaison télescopique de la manière décrite ci-après :

Le guidage latéral des doigts 151 dans les rainures 71 interdit aux doigts ou rainures d'effectuer un mouvement transversal dans la direction de la double flèche A mais seulement dans la direction perpendiculaire (flèche D). Or, ce blocage dans la direction de la double flèche A interdit aux doigts 141 de se dégager de leur rainure 121 du dos 4, 14 dans la direction de la flèche B. Réciproquement, le blocage latéral des doigts 141 dans le sens de la double flèche C par les bords des rainures 121 interdit le mouvement de relèvement dans la direction de la flèche D des doigts 151.

Ainsi, en résumé, il y a un blocage réciproque de l'ensemble des doigts 141 dans les rainures 71 et des doigts 141 dans les rainures 121.

Enfin, selon la figure 2, les doigts 151 et leurs intervalles 152 n'arrivent pas directement jusqu'à la paroi 13 mais laissent subsister une base 16, pleine, qui ne présente pas de profil en grecque.

Il en est de même des doigts 141 de la partie de dos 14 de l'élément 2 qui laissent subsister une base 46.

De façon similaire, la section en grecque n'arrive pas jusqu'à la paroi 3 ; elle y laisse une base 6 et pour la partie de dos 4, il subsiste une base 36.

Selon les figures 1, 3 et 4, les parois latérales 3, 13 forment un patin ou pied 21, 22, servant d'appuis. De la même manière, l'extrémité libre de la partie 5 du fond de l'élément 1 est munie d'un talon 23 qui sert d'appui intermédiaire.

La figure 1A montre la rainure 71 et le doigt correspondant 151.

Selon les figures 2 et 3, on remarque que la partie de paroi avant 8 coopère avec la partie de paroi avant 9 de l'élément 2.

Enfin, selon les figures 1-4, en partie supérieure, le dos 4, 14 est muni d'un crochet 25, 26 appartenant respectivement aux éléments 1, 2 et

qui permettent d'accrocher le réceptacle sur une barre, le crochet 26 n'a qu'une largeur correspondant à celle de la base 16.

Ce crochet est munie de nervures de renforcement.

Selon la figure 3, les parties de paroi avant 8, 9 sont munies chacune de moyens de fixation 100, 101 par exemple en forme de picots pour recevoir un ruban plastique de préférence très résistant et comportant des perforations correspondant aux picots 100, 101. Cette bande non représentée peut recevoir une impression publicitaire, des indications relatives à la nature de produits, leurs qualité et prix, etc.

L'accrochage de la bande sur les picots 100, 101 ou tout autre moyen de fixation amovible, permet également de maintenir réunis les deux éléments 1, 2 après la mise en place des produits. Cette bande complète et dans certains cas, remplace le film thermorétractable.

Les réceptacles décrits ci-dessus dans diverses variantes s'utilisent pour le regroupement et le transport de produits destinés à être présentés à la vente dans les réceptacles. Pour maintenir le réceptacle fermé et les produits regroupés, le réceptacle chargé de produits est serré par un film thermorétractable ou par un film étirable.

L'invention s'applique également à différents autres domaines et, en particulier, comme réceptacle de stockage, par exemple un bac recevant des pièces de dimensions différentes dans une aire de stockage, un magasin, etc. Ce réceptacle peut également servir de tiroir de stockage. Les parois latérales sont alors dotées d'un épaulement dont la partie inférieure vient s'emboîter dans les chemins de roulement sur lesquels glisse le tiroir.

Revendications

1. Réceptacle de conditionnement; de transport, de manutention et de présentation de produits, adaptable en largeur, réceptacle formé de deux éléments (1, 2) comprenant chacun une paroi latérale (3, 13) bordée d'une partie du dos (4, 14) et d'une partie du fond (5, 15), les parties du dos (4, 14) et les parties du fond (5, 15) des deux éléments (1, 2) comportant des doigts et étant imbriqués respectivement l'une dans l'autre pour permettre un réglage de la largeur (L) du réceptacle par rapprochement ou écartement des deux éléments (1, 2), receptacle dans lequel :
 - les doigts de l'un des éléments (1) sont en forme de nappe à section en grecque, à rainures et nervures (71, 72, 121, 122) et l'autre élément (2) comporte des doigts (151, 141) coulissant dans les rainures (71, 121) formées par la partie à section en grecque du premier élément (1).
 - la forme des doigts (151, 141) et des rainures (71, 121) dans lesquelles ils coulissent est telle que les doigts pourraient se dégager de leur rainure dans une direction perpendiculaire à la direction de coulissement,
 - la hauteur des doigts de la partie du fond est inférieure à la profondeur des rainures pour ménager entre eux un espace libre.

2. Réceptacle selon la revendication 1, caractérisé en ce que les rainures (71, 121) et les doigts (151, 141) sont munis de moyens longitudinaux de retenue.

3. Réceptacle selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend une paroi frontale (8, 9) n'occupant qu'une partie de la face avant du réceptacle, cette paroi frontale étant formée d'une partie appartenant à chacun des deux éléments, ces deux parties de la paroi frontale glissant l'une dans l'autre et/ou par rapport au fond, de manière télescopique comme le mouvement télescopique des autres parties des deux éléments (1, 2).

4. Réceptacle selon la revendication 1, caractérisé en ce que le dos comporte des crochets (25, 26) ayant la largeur de l'un des éléments (1) et la largeur de la base (16) de l'autre.

5. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les doigts (151, 141) se terminent par une base (16, 46) située au niveau de la jonction du dos (14) et respectivement du fond (15) et de la paroi latérale (13) et la nappe à section en grecque se termine du côté homologue par une base (36, 6) à la jonction du dos (4) et du fond (5) et de la paroi latérale (3).

6. Réceptacle selon la revendication 1, caractérisé en ce que chacun des éléments (1, 2) comporte une partie avant (8, 9) et les deux parties ayant (8, 9) sont munies de moyens de fixation (100, 101) pour la mise en place d'un élément d'affichage.

Claims

1. A container for packaging, transporting, handling and displaying products, which is adjustable in its width, said container being comprised of two members (1, 2) including each one a side wall (3, 13) connected to a back

wall (4, 14) and a bottom wall (5, 15), the back walls (4, 14) and the bottom walls (5, 15) of the two members (1, 2) including fingers and being imbricated one into the other, to allow an adjustment of the width (L) of the container by bringing the two members (1, 2) closer together or further apart, wherein :

- the fingers of one of the members (1) are provided by a crenelated web with grooves and ribs (71, 72, 121, 122) and the other member (2) includes fingers (151, 141) engaged slidingly in the grooves (71, 121) provided by the crenelated section of the first member (1),
- the shape of the fingers (151, 141) and of tile grooves (71, 121) in which the former slide are such that the fingers could disengage from their groove in a direction perpendicular to the sliding direction,
- the height of the fingers of the bottom wall is lesser than the depth of the grooves, to leave a gap therebetween.

2. A container according to claim 1, characterized in that the grooves (71, 121) and the fingers (151, 141) are provided with longitudinal retaining means.

3. A container according to claim 1, characterized in that it includes a front wall (8, 9) which extends only over a portion of the front face of the container, this front wall being formed of parts belonging respectively to each one of the members, these two parts of the front wall being engaged to slide telescopically one in the other and/or with respect to the bottom wall, concomitantly with the telescopic motion of the other parts of the two members (1, 2).

4. A container according to claim 1, characterized in that the back wall carries hooks (25, 26) having the width of one of the members (1) and the width of the base (16) of the other one.

5. A container according to any one of the claims 1 to 4, characterized in that the fingers (151, 141) are ended by a base (16, 46) located at the level of the junction of the back wall (14) with respectively the bottom wall (15) and the side wall (13) and that the crenelated web ends on the opposite side by a base (36, 6) at the junction of the back wall (4) with the bottom wall (5) and with the side wall (3).

6. A container according to claim 1, characterized in that each one of the members (1, 2) includes a front part (8, 9) and that the two front parts (8, 9) are provided with means (100, 101) for mounting a display member.

Patentansprüche

1. Behältnis für die Verpackung, den Transport, die Handhabung und die Präsentation von Erzeugnissen, das in seiner Breite verstellbar ist und von zwei Elementen (1, 2) gebildet wird, deren jedes eine Seitenwand (3, 13) umfasst, die von einem rückseitigen (4, 14) und einem unterseitigen (5, 15) Abschnitt umsäumt wird, wobei die rückseitigen Abschnitte (4, 14) und die unterseitigen Abschnitte (5, 15) der beiden Elemente (1, 2) Finger umfassen und ineinander verschachtelt sind, um durch Annäherung oder Auseinanderrücken der beiden Elemente (1, 2) die Breite (L) des Behältnisses einstellen zu können, eines Behältnisses, worin

- die Finger des einen (1) der beiden Elemente die Gestalt einer im Schnitt mäanderförmigen Schicht mit Rillen und Rippen (71, 72, 121, 122) haben und das andere Element (2) Finger (151, 141) umfasst, die in den Rillen (71, 121) gleiten, die von dem im Schnitt mäanderförmigen Teil des ersten Elements (1) gebildet werden,
- die Gestalt der Finger (151, 141) und der Rillen (71, 121), in denen sie gleiten, solchermassen ist, dass sich die Finger in einer zur Gleitrichtung senkrechten Richtung aus ihrer Rille herauslösen können,
- die Höhe der Finger des unterseitigen Abschnitts geringer ist als die Tiefe der Rillen, um zwischen ihnen freien Raum zu lassen.

2. Behältnis gemäss Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass die Rillen (71, 121) und die Finger (151, 141) in der Längsrichtung mit Rückhaltemitteln versehen sind.

3. Behältnis gemäss Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass es eine Vorderwand (8, 9) umfasst, die nur einen Teil der Vorderseite des Behältnisses einnimmt und aus je einem Abschnitt der beiden Elemente gebildet wird, wobei diese beiden Abschnitte der Vorderwand ineinander und/oder relativ zum Boden wie die anderen Abschnitte der beiden Elemente (1, 2) teleskopisch gleiten.

4. Behältnis gemäss Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass die Rückseite Haken (25, 26) umfasst, die die Breite des einen Elements (1) und die Breite der Basis (16) des anderen

Elements haben.

5. Behältnis gemäss einem beliebigen der Ansprüche 1 bis 4, dadurch gekennzeichnet, dass die Finger (151, 141) in einer Basis (16, 46) enden, die sich auf der Höhe der Verbindung zwischen Rückseite (14) und Unterseite (15) bzw. Seitenwand (13) befindet und dass die im Schnitt mäanderförmige Schicht auf der entsprechenden Seite in einer Basis (36, 6) an der Schnittstelle zwischen Rückseite (4), Unterseite (5) und Seitenwand (3) endet.

6. Behältnis gemäss Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, dass die beiden Elemente (1, 2) je einen vorderseitigen Abschnitt (8, 9) umfassen und dass die beiden vorderseitigen Abschnitte (8, 9) mit Befestigungsmitteln (100, 101) zum Anbringen eines Anzeigenelements versehen sind.

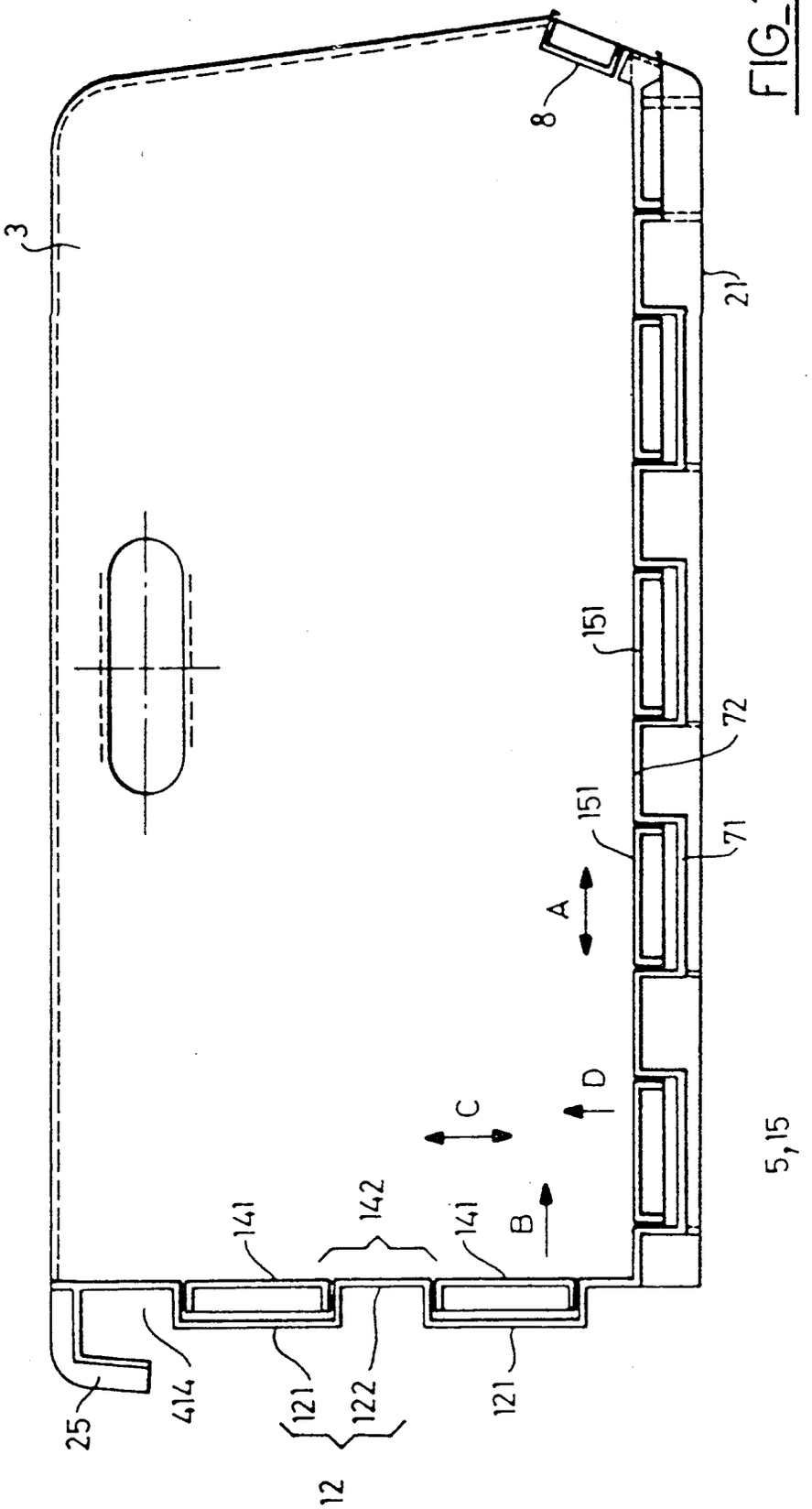


FIG_1

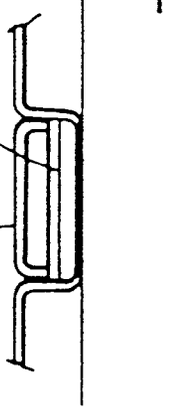


FIG_1A

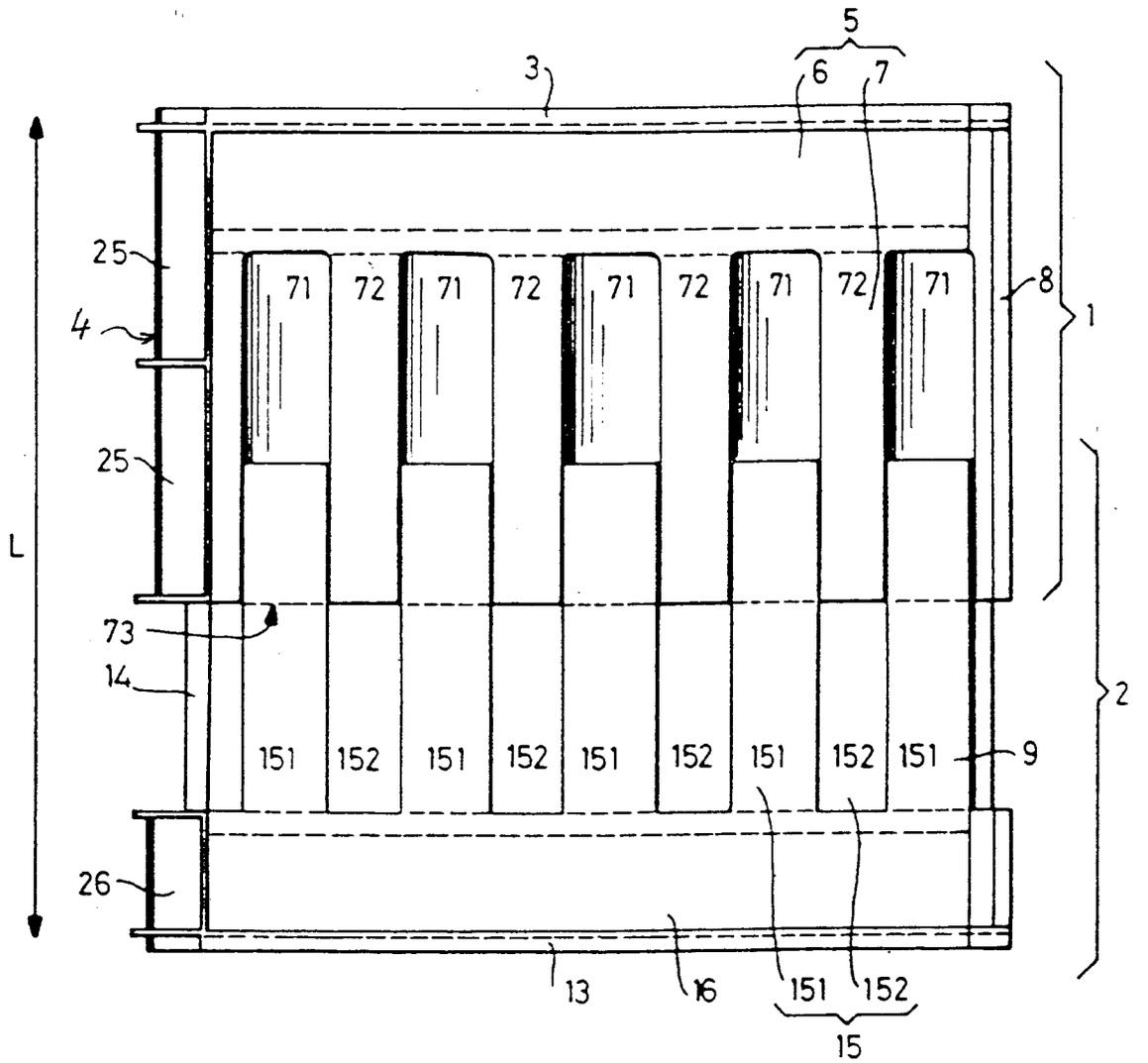


FIG_2

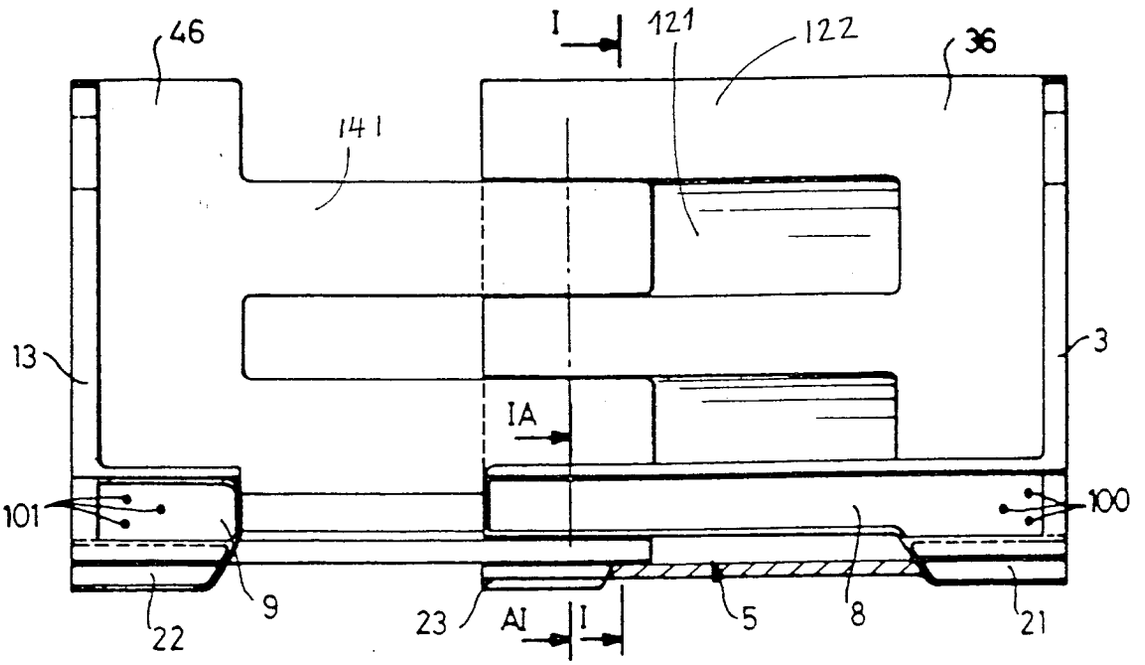


FIG_3

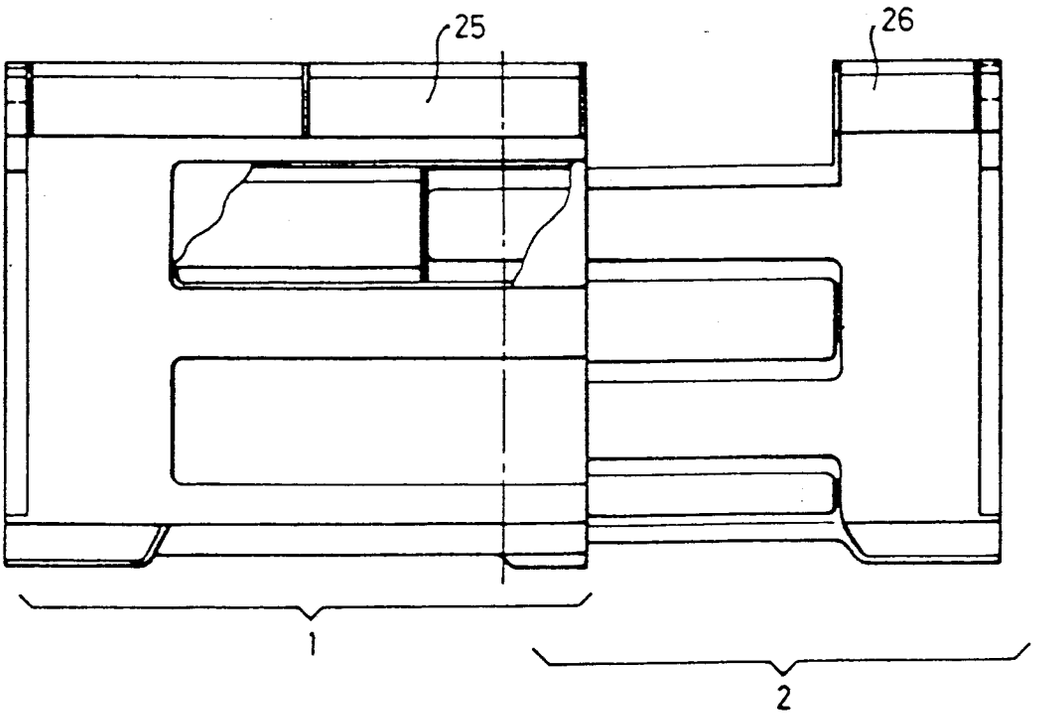


FIG_4